

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° II-1103

présenté par
M. Di Filippo

ARTICLE 35**ÉTAT D****« Contrôle de la circulation et du stationnement routiers »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Structures et dispositifs de sécurité routière	0	57 000 000
Contrôle et modernisation de la politique de la circulation et du stationnement routiers	0	0
Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	57 000 000	0
Désendettement de l'État	0	0
TOTAUX	57 000 000	57 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose abonder l'action 01 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » du programme 754 « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières » de 57 000 000 euros en les retirant à l'action 01 « Dispositifs de contrôle » du programme 751 « Structures et dispositifs de sécurité routière ».

La qualité de l'infrastructure routière de la France se dégrade : en tête du classement établi par le World economic forum en 2012, elle n'occupe plus que le 18ème rang en 2019, faute d'entretien suffisant ou de véritables programmes de modernisation.

De nombreuses difficultés de circulation et de nombreux accidents sont ainsi directement liés au mauvais état de nos routes.

Le financement de nombreux radars prévu par le programme 751 "Structures et dispositifs de sécurité routière" a pour objectif affiché « d'augmenter le nombre de zones sécurisées ».

Pour réduire la sinistralité et la mortalité sur nos routes, cet amendement propose de mettre la priorité sur l'aménagement des zones accidentogènes, un meilleur entretien du réseau routier secondaire et la modernisation de nos infrastructures routières en général, plutôt que sur l'augmentation du nombre de radars.

De nombreux pays ont fait le choix de réduire leur dispositif de contrôle-sanction de la vitesse (Angleterre), voire même de se passer complètement des radars automatiques (Danemark) et se trouvent parmi les meilleurs pays européens en termes de sécurité routière. En France, en revanche, le nombre de tués sur les routes ne baisse plus depuis maintenant 5 ans, et ce malgré des radars toujours plus nombreux et des amendes toujours plus dissuasives.

Il est aujourd'hui essentiel de mettre en priorité plus de moyens pour assurer le bon état de nos routes.